

Deuxième séance, vendredi 16 décembre 2016

Présidence de M. Bruno Boschung, président

SOMMAIRE: Cortège et cérémonie œcuménique solennelle à la cathédrale St-Nicolas. – Ouverture de séance. – Communications. – Appel nominal. – Détermination du nombre de membres de la Commission des affaires extérieures (CAE) et de la Commission des finances et de gestion (CFG). – Election des membres des 6 commissions permanentes: Commission des affaires extérieures (CAE), Commission des finances et de gestion (CFG), Commission de justice, Commission des grâces, Commission des naturalisations, Commission des pétitions. – Election des délégués aux 5 commissions interparlementaires de contrôle (CIP): CIP Haute école spécialisée de Suisse occidentale; CIP Gymnase intercantonal de la Broye, CIP Convention scolaire romande, CIP Détention pénale, CIP Hôpital intercantonal de la Broye. – Election de 3 membres du conseil d'administration de la Banque cantonale de Fribourg, sur proposition du comité de sélection. – Election d'un membre du Conseil de la magistrature, en remplacement d'Erwin Jutzet, sur proposition du Conseil d'Etat. – Clôture de la session.

Cortège et cérémonie œcuménique solennelle à la cathédrale St-Nicolas

En vertu de l'article 43 de la loi sur le Grand Conseil et fidèles à la tradition, les membres de la Haute Assemblée et du Conseil d'Etat assistent dès 9 heures à une célébration œcuménique solennelle célébrée en la cathédrale Saint-Nicolas.

Précédé d'un piquet de gendarmes en grande tenue, du Noble Contingent des grenadiers fribourgeois et du Corps de musique de la Landwehr, le président du Grand Conseil, avec son huissière, le président du Conseil d'Etat, avec son huissier portant le sceptre, les vice-présidents du Grand Conseil accompagnés de la secrétaire générale et du secrétaire général adjoint, les membres du Conseil d'Etat et la chancelière, puis les représentants du peuple, Bureau en tête et groupés dans l'ordre constitutionnel des districts, se rendent dès 8h45 en cortège de la place de l'Hôtel cantonal jusqu'au porche de la cathédrale.

La cérémonie œcuménique est présidée par M. le Prévôt du Chapitre cathédral, Claude Ducarroz, M. le Pasteur Pierre-Philippe Blaser, président du Conseil synodal, et Herrn Pfarrer Norbert Wysser. Placée sous la direction de M. Jean-Claude Fasel, maître de chapelle de la cathédrale, un ensemble de solistes, accompagné à l'orgue, interprète des pièces sacrées de circonstance.

Avant que la liturgie ne soit célébrée, M. le Prévôt Claude Ducarroz accueille les autorités nouvellement élues dans les deux langues officielles du canton.

Cette liturgie est marquée par les lectures et homélies suivantes:

Katharina Thalmann-Bolz, députée

Erster Brief des Apostels Paulus an Timotheus 2, 1–4

«Vor allem fordere ich zu Bitten und Gebeten, zu Fürbitte und Danksagung auf, und zwar für alle Menschen, für die Herrscher und für alle, die Macht ausüben, damit wir in aller Frömmigkeit und Rechtschaffenheit ungestört und ruhig leben können.

Das ist recht und gefällt Gott, unserem Retter; er will, dass alle Menschen gerettet werden und zur Erkenntnis der Wahrheit gelangen.»

Pasteur Pierre-Philippe Blaser

L'extrait lu il y a un instant par M^{me} Thalmann-Bolz se conclut par un vœu, celui que tous les êtres humains accèdent à la connaissance de la vérité.

Dans un contexte religieux, la connaissance de la vérité laisse penser à la juste doctrine, ou à la bonne croyance. Dans un contexte littéraire ou philosophique, cette même connaissance de la vérité signifie plutôt la bonne opinion, la juste analyse ou la meilleure idée. Et sans doute êtes-vous nombreux parmi nous à savoir ce que la connaissance de la vérité – toujours elle – peut vouloir dire dans le cadre d'un débat politique.

Mais au cœur de cette forêt de vérités, il existe, je crois, une compréhension capable de mettre d'accord le monde religieux, le monde des idées et le monde politique: je veux parler de la vérité de chacune et de chacun; de la vérité de chaque histoire, de celle de chaque vie, de celle de chaque situation particulière.

Cette vérité-là nous parle, parce qu'elle nous accompagne; parce qu'elle nous colle à la peau. Elle est nôtre, c'est notre vérité, la vérité de notre histoire personnelle. Cette vérité-là

existe, on en a la certitude, même si elle a besoin de mots pour la faire advenir, pour la rendre claire et intelligible.

Ce n'est pas un hasard si l'auteur de notre texte formule cette connaissance de vérité comme un vœu que Dieu aurait pour tout homme et toute femme. Car la chose ne va pas de soi; cette vérité qui nous caractérise – chacune et chacun – elle ne nous est pas donnée clé en main. C'est un chemin exigeant que celui qui conduit à cette connaissance. Mais c'est un chemin, aussi, qui peut apporter lumière et satisfactions.

Partant de cette vérité-là, de cette vérité de notre vie, nous pourrions aller à la rencontre de la vérité de l'autre. Essayer de l'approcher. Nous entrerons ainsi dans le champ de la connaissance mutuelle et de la sollicitude. Ce sera notre vérité qui rencontrera la vérité de l'autre, celle de notre voisin, celle de notre vis-à-vis. Ainsi que l'indique le préambule de notre Constitution fribourgeoise: «Vivre notre diversité culturelle dans la compréhension mutuelle».

Et notre route nous fera aussi rencontrer la vérité de notre histoire collective, celle de notre canton, celle de notre pays, celle des lieux et des dates qui l'ont marqué. Et, toujours dans ce cheminement, nous pourrions chercher à connaître la vérité de notre société, celles de nos jeunes et de nos aînés, celle de nos institutions, de nos finances, de nos minorités, de nos routes, de nos ponts, de nos hôpitaux, de nos écoles, de nos entreprises. Quelle décision, en effet, peut être prise sans cette connaissance minimale de vérité?

Certes nous ne manquerons pas, chemin faisant, de retrouver la forêt des mille vérités que nous avons laissée au début de cette démarche... Mais en ayant fait le détour de la vérité simple et unique de la vie particulière de chacune et de chacun, cette forêt nous paraîtra peut-être moins effrayante.

L'histoire de Noël en lien avec la fête que nous nous préparons à célébrer est une histoire particulière justement. Elle attire notre attention sur une vérité singulière et locale. Une histoire dans une crèche, mettant en scène quelques personnes. Cette vérité simple – celle d'un enfant, d'un homme et d'une femme et de quelques animaux – est une vérité qui peut je crois nous renvoyer à notre vérité personnelle, familiale et collective. Par l'atmosphère qui s'en dégage, elle peut nous aiguiller sur le chemin de la paix et de la bonne intelligence entre les humains de notre canton, de notre pays, de notre terre.

Chers élus et élus, chères autorités, merci pour votre engagement!

Que notre Père éternel vous accompagne dans votre mandat, sur ce chemin de recherche et de connaissance de vérité.

Pfarrer Norbert Wysser

¹ *Vor allem fordere ich zu Bitten und Gebeten, zu Fürbitte und Danksagung auf, und zwar für alle Menschen,* ² *auch für die Herrscher und für alle, die Macht ausüben, damit wir in aller Frömmigkeit und Rechtschaffenheit ungestört und ruhig leben können.* ³ *Das ist recht und gefällt Gott, unserem Retter;* ⁴ *er will, dass alle Menschen gerettet werden und zur Erkenntnis der Wahrheit gelangen.*

Diese Worte aus dem 1. Tim. Brief sind in der ökumenischen Bibelübersetzung überschrieben mit dem Titel «Gebet für alle Menschen».

Es ist eine Einladung für alle zu beten, auch für die Herrscher, für diejenigen, welche Verantwortung tragen: also nicht nur diejenigen, denen es schlecht geht, haben die Fürbitte nötig, sondern auf der anderen Seite der Skala, auch diejenigen, die oben sitzen/zuvorderst sitzen, auch sie haben die Fürbitte nötig! Auf uns übertragen: auch Sie als Staatsrätinnen und Staatsräte, Grossrätinnen und Grossräte sind da mitgemeint, und mit hineingenommen in dieses christliche Fürbittengebet! Ich weiss nicht, ob Ihnen das passt oder nicht!? – da werden Sie jeweils Sonntags gar nicht gefragt! Auf jeden Fall wird in vielen kath. und ref. Kirchen unseres Kantones immer wieder auch für Sie, für die Verantwortungsträgerinnen und Verantwortungsträger gebet.

Das Für-beten ist eine wichtige, auch ökumenische Aufgabe der Kirchen! Und ich glaube auch von uns Einzelnen ist das eine wichtige Aufgabe.

Hier vorne, auf diesem schönen Poster können Sie hinter unserer wunderbaren Altstadt eine Brücke sehen: das ist – unschwer zu erkennen – die Poyabrücke, unsere Poyabrücke – ein freiburgisches Jahrhundertbauwerk!

Die Brücke ist ein schönes Symbol für unseren Kanton – wir sind ein Brückenkanton – in dem sich zwei Sprachkulturen und auch die zwei grossen christlichen Konfessionen der Schwiez treffen. Der Kt. FR macht die Brücke zwischen Ost und West und zwischen kath. und ref.

Und diese Poya Brücke (die zwei Ufer verbindet) ist auch ein schönes Symbol dafür, wofür es im Fürbittengebet geht!

Das Fürbittengebet schlägt einerseits eine Brücke zwischen Himmel und Erde, zwischen uns und dem Heiligen, dem Grund, der alles trägt. Und das Für-beten schlägt andererseits auch eine Brücke zwischen uns Menschen, nicht nur zu Gott, sondern auch von Mensch zu Mensch!

Wer Fürbitte macht, der nimmt Verantwortung wahr in dem Sinne, dass er auf eine positive Art und Weise an den Andern denkt und sich so auch mitverantwortlich fühlt. Das bewahrt uns (auch) davor die anderen und gerade auch die Verantwortungsträgerin, den Verantwortungsträger zu verurteilen!

Es ist ja immer einfach mit dem Finger auf die Andern oder auf die da vorne zu zeigen!

Und wer fürbittet und wohlwollend an die Andern denkt, der trägt so auch zu einer politischen Kultur bei, die ausgeht von der Achtung und von der Wertschätzung des Anderen! D.h. nicht, dass man nicht streiten darf, das gehört zu einem guten menschlichen Zusammenleben und zu einer guten politischen Kultur mit dazu, man soll, darf sich streiten!

Im Geiste der Fürbitte passiert das aber im Bewusstsein darin, dass der andere auch nur ein Mensch ist, genau wie ich selber auch; und dass wir alle zusammen auch nicht alles Wissen können und in allem immer Top und die Besten sein können; wir müssen selber keine kleinen Götter sein, sondern sind aufeinander angewiesen!

Und wir sind auch angewiesen auch auf den Segen desjenigen, der uns mit dem Kind in der Krippe (begegnet) versprochen hat, immer an unserer Seite zu sein und auch zu bleiben.

In diesem Sinne wünsche ich Ihnen und bete ich dafür, dass Sie liebe Grossrätinnen und Grossräte, Staatsrätinnen und Staatsräte, dass Sie weder heldenhaft noch gottgleich, aber dafür voller Zuversicht und Hoffnung Ihr Amt als Brückenbauerin, Brückenbauer antreten bzw. weiterführen können!

Simon Bischof, député

Evangile selon saint Jean – Le dernier repas

«Jésus se fait serviteur pour donner l'exemple à ses disciples. Jésus, sachant que le Père a tout remis entre ses mains, qu'il est venu de Dieu et qu'il retourne à Dieu, se lève de table, quitte son vêtement et prend un linge qu'il se noue à la ceinture; puis il verse de l'eau dans un bassin, il se met à laver les pieds des disciples et à les essuyer avec le linge qu'il avait à la ceinture.

Après leur avoir lavé les pieds, il reprit son vêtement et se remit à table. Il leur dit alors: «Comprenez-vous ce que je viens de faire? Vous m'appelez Maître et Seigneur et vous avez raison, car vraiment je le suis. Si donc moi, le Seigneur et le Maître, je vous ai lavé les pieds, vous aussi vous devez vous laver les pieds les uns aux autres. C'est un exemple que je vous ai donné afin que vous fassiez, vous aussi, comme j'ai fait pour vous. Amen, amen, je vous le dis: le serviteur n'est pas plus grand que son maître, le messenger n'est pas plus grand que celui qui l'envoie. Si vous savez cela, heureux êtes-vous, pourvu que vous le mettiez en pratique.»

Prévôt Claude Ducarroz

Rassurez-vous! Après cette page de l'évangile de Jean, il me semble que je n'ai plus rien à dire. Tout a été démontré concrètement par le Christ Jésus lui-même dans l'émouvant récit du lavement des pieds.

Personnellement, j'aurais plutôt envie de vous montrer quelque chose. Et c'est le portail sud de notre cathédrale, celui qui est maintenant offert à la contemplation de tous, notam-

ment grâce à la générosité et à l'activité de nos autorités cantonales. Il peut constituer en effet comme un autre commentaire de la juste attitude prônée par Jésus dans l'évangile, en particulier pour les autorités de ce monde. Si vous n'avez pas encore apprécié ce chef-d'œuvre, je vous conseille vivement de ne pas tarder à venir méditer devant sa beauté.

Le Christ est au sommet de l'ogive supérieure. Il domine certes, mais il ne menace pas. Il parle pour dire une parole de lumière. Il bénit pour accorder un esprit de vie. On le retrouve au centre du portail, là encore, non pas dans l'arrogance d'un pouvoir, mais dans la douce proximité d'un enfant sur les genoux de sa mère. Certes, il n'est plus un bébé puisqu'il est debout et fait un premier pas vers l'avenir, vers sa liberté, vers sa mission.

Et vous – si vous me pardonnez cette audace –, je vous vois dans la figure des trois mages/rois qui s'approchent de ce trône un peu solennel, mais très avenant. Tous les trois obéissent à la même attraction intérieure, celle qui les conduit tous, à la lumière d'une étoile mystérieuse, vers le petit roi qui les regarde en étendant ses bras.

Ils sont très différents – peut-être même par les orientations politiques –, certainement par l'âge.

- > Le premier est dans la soixantaine, bien velu et barbu, déjà comblé par une longue expérience.
- > Le deuxième, qui désigne l'enfant, est dans la quarantaine, avec une barbe bien taillée et sans doute un programme ripoliné.
- > Quant au troisième, c'est un jeune homme imberbe, mais certainement plein d'ambition.

En résumé: tout ce qu'il faut pour constituer un bon Grand Conseil et un Conseil d'Etat équilibré. A condition d'y ajouter des femmes évidemment!

Tous les trois apportent au Seigneur le cadeau de ce qu'ils ont, mais surtout l'offrande de ce qu'ils sont. Et ce n'est pas rien puisqu'ils portent tous une couronne, signe ostentatoire de leur autorité reconnue et respectée. Sauf le premier. Non pas qu'il ait renoncé à son pouvoir puisqu'il a placé sa couronne au coin de son genou gauche, en pleine genuflexion.

Il a conscience de se trouver, lui un roi, devant plus roi que lui, même s'il s'agit encore d'un enfant. Il le manifeste clairement: son autorité vient d'ailleurs. Il s'incline pour être à sa juste grandeur. Il est premier serviteur pour exprimer sa vraie valeur. A fortiori, dans un système démocratique, la force du pouvoir jaillit de l'humilité de celui ou celle qui l'exerce, et l'on sait que l'attention aux plus petits et aux plus faibles est la marque des grands magistrats.

C'est la leçon du premier roi du portail sud. Il rejoint à l'avance l'esprit de l'évangile de tout à l'heure. Servir les autres, voilà la vérité de tout pouvoir qui veut s'exercer à l'imitation de celui qui a lavé les pieds de ses amis avant de donner sa vie

pour eux: «C'est un exemple que je vous ai donné afin que vous fassiez, vous aussi, comme j'ai fait pour vous.»

Mais surtout, pour terminer, je ne voudrais pas que vous oubliiez la phrase suivante, car c'est une si belle promesse, et c'est bien ce que nous vous souhaitons du fond de notre prière, pour vous, nos autorités, hommes et femmes élus ou réélus: la joie de servir ainsi.

«Sachant cela, dit Jésus, heureux serez-vous si vous le faites». Bien du bonheur!

Simon Bischof, député

Lettre de St-Nicolas de Flüe aux Bernois (1482)

«Que le nom de Jésus soit votre salut!

Nous vous souhaitons beaucoup de bien et nous vous remercions pour celui que vous nous faites. Que le Saint Esprit soit votre dernière récompense! Je vous remercie profondément et grandement pour votre aimable présent, car j'y reconnais votre paternel amour; et celui-ci me réjouit encore plus que le présent lui-même. Et vous devez savoir qu'il me fait grand plaisir; et eût-il été la moitié de ce qu'il est, il m'eût également contenté. S'il est question, devant Dieu et devant les hommes, de mériter votre amour, j'y mettrai toute ma bonne volonté. Votre messenger s'est très bien acquitté de sa mission, et je vous le recommande.

Par amour, je veux vous écrire davantage.

L'obéissance est le plus grand honneur qu'il y ait au ciel et sur terre. Aussi bien, tâchez de vous obéir mutuellement.

La sagesse est le plus aimable des biens, car elle fait tout entreprendre pour le mieux.

La paix est toujours en Dieu, car Dieu est la paix et la paix ne peut être détruite, mais la discorde est détruite. Cherchez donc à garder la paix.

Protégez les veuves et les orphelins comme vous avez fait jusqu'ici.

Celui dont le bonheur est plus grand sur la terre, qu'il en soit reconnaissant à Dieu, et alors son bonheur sera aussi plus grand dans le ciel.

Vous devez porter la passion de Dieu en votre cœur, car c'est pour l'homme la plus grande consolation à sa dernière heure.

C'est tout.

Dieu soit avec vous!»

Katharina Thalmann-Bolz, députée

Auszug aus: Luthers Epistel-Auslegung, Der Galaterbrief

«Die christliche Religion fängt nicht zuoberst an, sondern zuunterst. Wenn du also über dein Heil nachdenken willst,

dann lass weg alle Spekulationen, alle Gedanken an die Werke, an die Überlieferung, alle Philosophie und das göttliche Gesetz und stelle dich an die Krippe! Zu jenem Kind, dem Sohn der Jungfrau und schau auf ihn, wie er geboren wird, an der Mutter Brust trinkt, wie er wächst, unter den Menschen weilt, wie er lehrt, stirbt und aufersteht. So kannst du alle Ängste vertreiben, so wie auch die Wolken von der Sonne vertrieben werden.»

La célébration oecuménique terminée, le cortège se reforme dans le même ordre et se rend à l'Hôtel cantonal.

Après avoir rendu les honneurs sur la place de l'Hôtel-de-Ville, le Contingent des grenadiers tire une salve d'honneur.

Puis les membres des autorités législatives et exécutives gagnent l'Hôtel cantonal au son d'une marche exécutée par le Corps de musique de la Landwehr.

—

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 10h35.

Présence de 106 députés; absents: 4.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Gaétan Emonet, Olivier Flechtner, Giovanna Garghentini et Rose-Marie Rodriguez. Se sont également excusés pour l'après-midi MM. Marc-Antoine Gamba et Marc Menoud.

> Le Conseil d'Etat est excusé.

Le Président. J'ai l'honneur d'ouvrir cette deuxième journée de la session constitutive. Comme vous avez pu le constater dans l'ordre du jour que vous avez reçu, cette journée sera essentiellement réservée à l'élection des membres des commissions permanentes.

—

Communications

Le Président. Je vous informe qu'une séance d'information pour les nouveaux membres du Grand Conseil aura lieu le vendredi 20 janvier 2017, à 15 heures, à l'aula Paul Bourqui à Grangeneuve. Elle portera sur le fonctionnement du Parlement et sera suivie d'un apéritif. Une invitation sera envoyée prochainement. Merci de réserver d'ores et déjà cette date.

Deuxièmement, habe ich einen Geburtstag anzukündigen: heute hat Geburtstag Frau Bernadette Mäder-Brühlhart. Herzliche Gratulation (*Applaudissements*)

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

—

Appel nominal

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). La doyenne d'âge des scrutateurs procède à l'appel nominal par ordre alphabétique.

- > MM. Olivier Flechtner et Gaétan Emonet, M^{mes} Giovanna Garghentini Python et Rose-Marie Rodriguez sont excusés.

Le Président. Je constate donc qu'il y a 106 députés présents sur 110.

Avant de passer au prochain point, j'aimerais également féliciter quelqu'un d'autre pour son anniversaire, M. le Député Raoul Girard. Félicitations! (*Applaudissements*).

—

Détermination du nombre de membres de la Commission des finances et de gestion (CFG) et de la Commission des affaires extérieures (CAE)

Le Président. La loi sur le Grand Conseil dit que, selon l'art. 13 al. 1, «*Les commissions permanentes sont composées de sept membres, à l'exception de la Commission des finances et de gestion, qui est composée de treize membres au maximum, et de la Commission des affaires extérieures, qui est composée de quinze membres au maximum.*»

Lors de sa séance du 18 novembre dernier, le Bureau provisoire a préavisé 13 membres pour CFG et 15 membres pour la CAE.

J'ouvre la discussion sur le nombre de membres de la Commission des finances et de gestion.

Je constate que la parole n'est pas demandée. Je conclus que vous avalisez la proposition du Bureau provisoire, soit une Commission des finances et de gestion composée de 13 membres.

J'ouvre maintenant la discussion sur le nombre de membres de la Commission des affaires extérieures.

Je constate que la parole n'est pas demandée. Je conclus que vous avalisez la proposition du Bureau provisoire, soit une Commission des affaires extérieures composée de 15 membres.

—

Election des membres des 6 commissions permanentes

Election des 15 membres de la Commission des affaires extérieures (CAE)

Le Président. Nous allons donc élire les 15 membres de la Commission des affaires extérieures.

Comme pour l'ensemble des commissions permanentes que nous allons élire ce matin, il s'agit d'une élection au scrutin de liste qui a lieu à la majorité absolue des bulletins valables. Je vous rappelle que selon la loi sur le Grand Conseil, art. 13 al. 2: «*Une même personne ne peut faire partie que d'une commission permanente. L'appartenance au Bureau n'est pas un empêchement.*»

Le député élu et ayant accepté son élection lors de l'annonce des résultats n'est donc plus éligible à une autre commission permanente.

L'article 154 de la loi sur le Grand Conseil règle l'élection au scrutin de liste comme suit:

- ² *Les candidats ou candidates qui ont obtenu la majorité absolue au premier ou au deuxième tour sont élus.*
- ³ *On retient ensuite, parmi les candidatures qui ont obtenu le plus de voix au second tour, le double du nombre des postes qui sont encore à pourvoir; les autres candidatures n'entrent plus en considération pour les tours suivants. Les noms des personnes encore éligibles sont lus par la présidence avant chaque tour.*
- ⁴ *On procède ensuite à un nouveau tour de scrutin et l'on continue ainsi jusqu'à ce que tous les sièges soient pourvus à la majorité absolue.*

Les bulletins sont déclarés nuls ou non valables s'ils sont illisibles ou équivoques, contiennent une mention étrangère à la désignation des candidats, mentionnent le nom d'une personne qui n'est pas député ou sont blancs. (art. 157 LGC).

Je vous rappelle ou vous indique encore les éléments suivants:

- > Pour les élections de toutes les commissions permanentes, vous disposez de listes imprimées.
- > Vous avez la possibilité de tracer un ou plusieurs noms figurant sur votre bulletin et de le ou les remplacer par d'autre-s sur les lignes prévues à cet effet au bas du bulletin de vote. Les deux premiers tours sont libres. Ce qui signifie que tout député est éligible lors des deux premiers tours.
- > Si le bulletin, après modification, comporte plus de noms que de personnes à élire, les derniers noms inscrits sont biffés par les scrutateurs ou scrutatrices.

Les groupes proposent les 15 candidats suivants pour les 15 sièges de la Commission des affaires extérieures, classés par ordre alphabétique et groupe politique:

- > pour le groupe socialiste: MM. David Bonny, Olivier Flechtner, Xavier Ganioz et M^{me} Bernadette Hänni-Fischer;
- > pour le groupe démocrate-chrétien: M^{me} Gabrielle Bourguet, M. Daniel Bürdel et M^{me} Madeleine Hayoz;
- > pour le groupe de l'Union démocratique du centre: MM. Adrian Brügger, Michel Chevalley et Roger Schuwey;
- > pour le groupe libéral-radical: M^{mes} Susanne Schwander, Johanna Gapany et M. Romain Collaud;
- > pour le groupe Vert Centre Gauche: M^{me} Christa Mutter et M. Nicolas Pasquier.

Je vous informe qu'avant de connaître les résultats du premier tour de cette élection, nous allons procéder au premier tour des élections des autres commissions permanentes, soit des Commissions des finances et de gestion, de justice, des grâces, des naturalisations et des pétitions.

Lorsque les premiers tours des scrutins pour les six commissions permanentes seront terminés, je vous donnerai, si nécessaire, une courte pause pour permettre aux scrutateurs de terminer le dépouillement du premier tour de l'élection de la Commission des affaires extérieures. Je vous donnerai dès que possible les résultats du premier tour de l'élection des membres de cette Commission. Si nécessaire, nous procéderons immédiatement à un deuxième tour. Le but est de connaître rapidement la composition de cette Commission, afin qu'elle puisse se réunir en vue de donner son préavis au plénum pour les élections prévues au point 7 de l'ordre du jour.

Pendant que la Commission des affaires extérieures se réunira au 2^e étage et que les scrutateurs dépouilleront le premier tour des élections des autres commissions, je vous donnerai une pause d'une bonne demi-heure, comme annoncé hier dans les communications.

Election des membres de la Commission des finances et de gestion (CFG)

Le Président. Nous allons élire les 13 membres de la Commission des finances et de gestion.

La procédure est semblable à celle de l'élection de la Commission des affaires extérieures: élection au scrutin de liste, à la majorité absolue des bulletins valables. Je rappelle une dernière fois les règles:

- > Vous pouvez tracer un ou plusieurs noms figurant sur votre bulletin et le ou les remplacer par d'autre-s noms de députés sur les lignes prévues à cet effet au bas du bulletin de vote. Les deux premiers tours sont libres, ce qui signifie que tout député est éligible lors des deux premiers tours de scrutin.
- > Si le bulletin, après modification, comporte plus de noms que de personnes à élire, les derniers noms inscrits sont biffés par les scrutateurs ou scrutatrices.

Les groupes proposent les 13 candidats suivants pour les 13 sièges de la Commission des finances et de gestion, classés par ordre alphabétique et groupe politique:

- > pour le groupe socialiste: M^{me} Ursula Krattinger-Jutzet, MM. Benoît Piller et Raoul Girard;
- > pour le groupe démocrate-chrétien: MM. Dominique Butty, Laurent Dietrich et Thomas Rauber;
- > pour le groupe de l'Union démocratique du centre: MM. Paul Herren-Schick, Gabriel Kolly et Stéphane Peiry;
- > pour le groupe libéral-radical: M. Claude Brodard et M^{me} Nadine Gobet;
- > pour le groupe Vert Centre Gauche: MM. Claude Chassot et Denis Chassot.

Election des membres de la Commission de justice

Le Président. Nous allons élire les 7 membres de la Commission de justice.

Les règles de cette élection sont identiques à celles des élections précédentes.

Les groupes proposent les candidats suivants pour les 7 sièges de la Commission de justice, classés par ordre alphabétique et groupe politique:

- > pour le groupe socialiste: MM. Pierre Mauron et Elias Moussa;
- > pour le groupe démocrate-chrétien: M^{mes} Francine Defferrard et Marie-France Roth Pasquier;
- > pour le groupe de l'Union démocratique du centre: M. Nicolas Kolly;
- > pour le groupe libéral-radical: M^{me} Antoinette de Weck;
- > pour le groupe Vert Centre Gauche: M. André Schneuwly.

Election des membres de la Commission des grâces

Le Président. Nous allons élire les 7 membres de la Commission des grâces.

Les groupes proposent les candidats suivants pour les 7 sièges de la Commission des grâces, classés par ordre alphabétique et groupe politique:

- > pour le groupe socialiste: M^{mes} Chantal Pythoud et Julia Senti;
- > pour le groupe démocrate-chrétien: M^{me} Suzanne Aebischer et M. Dominique Zamofing;
- > pour le groupe de l'Union démocratique du centre: M. Nicolas Galley;
- > pour le groupe libéral-radical: M. Nicolas Bürgisser;
- > pour le groupe Vert Centre Gauche: M. Urs Perler.

Election des membres de la Commission des naturalisations

Le Président. La loi sur le Grand Conseil fixe également à 7 le nombre des membres de cette Commission.

Les groupes proposent les candidats suivants pour les 7 sièges de la Commission des naturalisations, classés par ordre alphabétique et groupe politique:

- > pour le groupe socialiste: M^{me} Andréa Wassmer et M. Nicolas Repond;
- > pour le groupe démocrate-chrétien: M. Patrice Longchamp et M^{me} Anne Meyer Loetscher;
- > pour le groupe de l'Union démocratique du centre: M. Ruedi Schläfli;
- > pour le groupe libéral-radical: M. René Kolly;
- > pour le groupe Vert Centre Gauche: M^{me} Bernadette Mäder-Brühlart.

Election des membres de la Commission des pétitions

Le Président. Nous allons élire les 7 membres de la Commission des pétitions.

Les groupes proposent les candidats suivants pour les 7 sièges de la Commission des pétitions, classés par ordre alphabétique et groupe politique:

- > pour le groupe socialiste: M^{mes} Nicole Lehner-Gigon et Chantal Müller;
- > pour le groupe démocrate-chrétien: MM. Bernard Gaillard et Pierre-André Grandgirard;
- > pour le groupe de l'Union démocratique du centre: M. Sébastien Frossard;
- > pour le groupe libéral-radical: M^{me} Christine Jakob-Steffen;
- > pour le groupe Vert Centre Gauche: M^{me} Paola Ghielmini Krayenbühl.

J'interromps quelques minutes la séance qui reprendra dès que les scrutateurs m'auront remis les résultats du premier tour de l'élection des membres de la Commission des affaires extérieures.

—

Résultat de l'élection des membres des commissions permanentes

Commission des affaires extérieures (CAE)

Bulletins distribués: 106; rentrés: 103; blanc: 0; nul: 0; valables: 103; majorité absolue: 52.

Obtiennent des voix et sont élus: M^{mes} et MM. David Bonny, (102 voix), Gabrielle Bourguet (89 voix), Adrian Brügger (98), Daniel Bürdel (102), Michel Chevalley (99), Romain Collaud (102), Olivier Flechtner (101), Xavier Ganioz (97), Johanna Gapany (83), Bernadette Hänni-Fischer (102), Madeleine Hayoz (82), Christa Mutter (93), Nicolas Pasquier (92), Roger Schuwey (94) et Susanne Schwander (101).

Il y a 11 voix éparses.

Le Président. Les 15 membres sont élus et je les félicite. (*Applaudissements*)

Je prie les membres élus de la Commission des affaires extérieures de se rendre immédiatement à la salle du 2^e étage, afin d'élire son président ou sa présidente et de procéder aux préavis pour les délégations fribourgeoises aux cinq commissions interparlementaires.

Commission des finances et de gestion (CFG)

Bulletins distribués: 105; rentrés: 105; blanc: 0; nul: 0; valables: 105; majorité absolue: 53.

Obtiennent des voix et sont élus: M^{mes} et MM. Claude Brodard (104), Dominique Butty (104), Claude Chassot (104), Denis Chassot (97), Laurent Dietrich (89), Raoul Girard (99), Nadine Gobet (99), Paul Herren-Schick (99), Gabriel Kolly (97), Ursula Krattinger-Jutzet (100), Stéphane Peiry (94), Benoît Piller (97) et Thomas Rauber (100).

Il y a 4 voix éparses.

Le Président. Je félicite tous les élus de cette Commission. (*Applaudissements*)

Commission de justice

Bulletins distribués: 104; rentrés: 104; blanc: 0; nul: 0; valables: 104; majorité absolue: 53.

Obtiennent des voix et sont élus: MM. et M^{mes} Antoinette de Weck (100), Francine Defferrard (101), Nicolas Kolly (87), Pierre Mauron (77), Elias Moussa (95), Marie-France Roth Pasquier (101) et André Schnewly (102).

Il y a 5 voix éparses.

Le Président. Je félicite tous les élus. (*Applaudissements*)

Commission des grâces

Bulletins distribués: 99; rentrés: 99; blanc: 0; nul: 0; valables: 99; majorité absolue: 50.

Obtiennent des voix et sont élus: MM. et M^{mes} Susanne Aebischer (88), Nicolas Bürgisser (94), Nicolas Galley (95), Urs Perler (98), Chantal Pythoud (98), Julia Senti (97) et Dominique Zamofing (96).

Le Président. Je félicite tous les élus. (*Applaudissements*)

Commission des naturalisations

Bulletins distribués: 101; rentrés: 100; blanc: 0; nul: 0; valables: 100; majorité absolue: 51.

Obtiennent des voix et sont élus: *M^{mes} et MM. René Kolly (100), Patrice Longchamp (100), Bernadette Mäder-Brühlhart (100), Anne Meyer Loetscher (91), Nicolas Repond (98), Ruedi Schläfli (90) et Andréa Wassmer (99).*

Le Président. Je félicite tous les élus. (*Applaudissements*)

Commission des pétitions

Bulletins distribués: 104; rentrés: 104; blanc: 0; nul: 0; valables: 104; majorité absolue: 53.

Obtiennent des voix et sont élus: *M^{mes} et MM. Sébastien Frossard (97), Bernard Gaillard (104), Paola Ghielmini Krayenbühl (101), Pierre-André Grandgirard (102), Christine Jakob-Steffen (103), Nicole Lehner-Gigon (99) et Chantal Müller (102).*

Le Président. Je félicite tous les élus. (*Applaudissements*)

—

Election des délégués aux 5 commissions interparlementaires de contrôle (CIP)

Rapporteur: Michel Chevalley (*UDC/SVP, VE*).

Le Président. Je prie maintenant le ou la rapporteur-e, le président ou la présidente de la Commission des affaires extérieures, de venir chez moi.

Alors, nous avons un rapporteur de la Commission des affaires extérieures, M. le Député Michel Chevalley.

Le Rapporteur. La Commission des affaires extérieures s'est réunie tout à l'heure à l'étage. Elle s'est dotée d'une présidente et d'une vice-présidente, à savoir respectivement *M^{me} Gabrielle Bourguet*, qui a obtenu 9 sur 14 voix, et *M^{me} Bernadette Hänni-Fischer*, élue par acclamation.

Pour les différentes commissions, les propositions ont été suivies intégralement et sont celles que vous avez sous les yeux.

Il y a une seule petite remarque: dans la commission relative à la détention pénale, il faut mettre en place trois membres et trois suppléants. C'est une spécificité de cette commission qui nous a fait discuter un petit peu. Les trois membres désignés sont: *MM. Olivier Flechtner, Roger Schuwey et Bertrand Morel*. Les trois suppléants sont: *M^{mes} Erika Schnyder, Antoinette de Weck et M. Benoît Rey*.

Les 7 délégués à la CIP Haute école spécialisée de Suisse occidentale

Le Rapporteur. La Commission des affaires extérieures propose les 7 candidats suivants:

- > pour le groupe socialiste: *M^{mes} Solange Berset et Kirthana Wickramasingam*;
- > pour le groupe démocrate-chrétien: *MM. Daniel Bürdel et André Schoenenweid*;
- > pour le groupe de l'Union démocratique du centre: *M. Michel Chevalley*;
- > pour le groupe libéral-radical: *M. Jean-Daniel Wicht*;
- > pour le groupe Vert Centre Gauche: *M. Laurent Thévoz*.

Le Président. Nous allons donc élire les 7 membres de la délégation fribourgeoise au sein de la CIP HES-SO. Cette élection a lieu au scrutin de liste à la majorité absolue des bulletins valables et se déroule selon les mêmes règles que celles des élections précédentes.

Vous avez le droit de biffer ou changer les noms au premier et au deuxième tours. Si vous avez d'autres propositions, vous les mettez sur les lignes vides. Tout député est éligible à cette fonction.

Résultat

Bulletins distribués: 102; rentrés: 102; blanc: 0; nul: 0; valables: 102; majorité absolue: 52.

Obtiennent des voix et sont élus: *MM. et M^{mes} Solange Berset (86), Daniel Bürdel (101), Michel Chevalley (94), André Schoenenweid (93), Laurent Thévoz (98), Jean-Daniel Wicht (99) et Kirthana Wickramasingam (97).*

Il y a 3 voix éparses.

CIP Gymnase intercantonal de la Broye

Le Président. Nous allons élire les 7 membres de la délégation fribourgeoise au sein de la CIP GYB.

Cette élection se déroule selon les mêmes règles que celles des élections précédentes. Tout député est éligible à cette fonction.

Le Rapporteur. Les candidats suivants sont présentés:

- > pour le groupe socialiste: *M^{mes} Bernadette Hänni-Fischer et Rose-Marie Rodriguez*;
- > pour le groupe démocrate-chrétien: *MM. Eric Collomb et Stéphane Sudan*;
- > pour le groupe de l'Union démocratique du centre: *M. Jean-Daniel Chardonnens*;
- > pour le groupe libéral-radical: *M^{me} Johanna Gapany*;
- > pour le groupe Vert Centre Gauche: *M. Denis Chassot*.

Résultat

Bulletins distribués: 103; rentrés: 102; blanc: 0; nul: 0; valables: 102; majorité absolue: 52.

Obtiennent des voix et sont élus: *M^{mes} et MM. Jean-Daniel Chardonens (98), Denis Chassot (99), Eric Collomb (100), Johanna Gapany (87), Bernadette Hänni-Fischer (94), Rose-Marie Rodriguez (93) et Stéphane Sudan (100).*

CIP Convention scolaire romande

Le Rapporteur. La Commission des affaires extérieures propose les 7 candidats suivants:

- > pour le groupe socialiste: *M^{me} Nicole Lehner-Gigon et M. Gaétan Emonet;*
- > pour le groupe démocrate-chrétien: *M. François Genoud et M^{me} Madeleine Hayoz;*
- > pour le groupe de l'Union démocratique du centre: *M. Michel Chevalley;*
- > pour le groupe libéral-radical: *M^{me} Sylvia Baiutti;*
- > pour le groupe Vert Centre Gauche: *M^{me} Sylvie Bonvin-Sansonnens.*

Résultat

Bulletins distribués: 101; rentrés: 97; blanc: 0; nul: 0; valables: 97; majorité absolue: 49.

Obtiennent des voix et sont élus: *MM. et M^{mes} Sylvia Baiutti (95), Sylvie Bonvin-Sansonnens (91), Michel Chevalley (91), Gaétan Emonet (89), François Genoud (81), Madeleine Hayoz (76) et Nicole Lehner-Gigon (91).*

CIP Détention pénale

Le Président. Nous allons élire les 3 membres et les 3 suppléants de la délégation fribourgeoise au sein de la CIP de contrôle de l'exécution des concordats sur la détention pénale.

Nous devons procéder à deux scrutins distincts, qui se dérouleront selon les mêmes règles que les élections précédentes.

On commence avec l'élection des membres.

Le Rapporteur. Tout à l'heure, je vous ai parlé de MM. Olivier Flechtner, Bertrand Morel et Roger Schuwey comme membres. Il y a eu une rocade qui a été proposée à l'intérieur du parti socialiste et c'est tout à fait acceptable, puisque nous n'avions pas eu cette information en séance de Commission tout à l'heure. Il y a donc une rocade qui doit se faire entre M. Flechtner, qui deviendrait suppléant, et M^{me} Schnyder, qui deviendrait membre. Trois membres et trois suppléants. Voilà la proposition qui nous a été faite ultérieurement, je le précise. Lors de la séance, on était partis sur une autre idée. Mais, à notre sens, cela ne pose pas de problème puisque c'est une rocade au sein du même parti, entre M^{me} Schnyder et M. Flechtner. Aussi, nous proposons maintenant l'élection de

M^{me} Erika Schnyder, M. Bertrand Morel et M. Roger Schuwey comme membres de la CIP Détention pénale. Voilà la proposition qui vous est faite.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Nicht nur der Fraktionschef der SP hat eine Änderung angekündigt, auch wir haben eine zusätzliche Kandidatur angekündigt, die offenbar nicht berücksichtigt wurde.

La réponse des chefs de groupe n'avait pas été communiquée à la Commission qui se réunissait pour la première fois, ce qui peut arriver en début de législature. Ce matin, les chefs de groupes avaient fait d'autres annonces, donc nous maintenons la candidature de M. Benoît Rey comme membre de cette Commission et non comme suppléant. En séance, la proposition n'était pas très claire: M. Bertrand Morel était proposé au lieu de M. Benoît Rey, M. Roger Schuwey était proposé au lieu de M^{me} Antoinette de Weck, qui avait été annoncée par les chefs de groupe, et M. Olivier Flechtner était proposé par la CAE au lieu de M^{me} Erika Schnyder. Donc, le résultat de la CAE est contraire à la proposition des chefs de groupe. Le groupe Vert Centre Gauche maintient la candidature de M. Benoît Rey.

Le Rapporteur. Pour ma part, j'ai déjà dit mon point de vue par rapport à ça: nous avons proposé tout à l'heure MM. Flechtner, Morel et Schuwey comme membres de cette délégation. La rocade nous a été proposée ultérieurement et est interne au parti socialiste, puisque c'est simplement une rocade entre M. Flechtner et M^{me} Schnyder, l'une devenant membre et l'autre devenant suppléant, raison pour laquelle la Commission vous propose d'accepter cela. *(Rires)*

Le Président. Les propositions pour l'élection des délégués aux CIP ont été faites par la Commission des affaires extérieures et son rapporteur a fait le rapport de ce qui a été effectivement décidé. C'est sur cette proposition que nous nous basons pour faire cette élection. S'il y a ensuite d'autres propositions, c'est tout à fait normal. Donc, ceux qui veulent suivre la proposition faite par M^{me} la Députée Mutter ont la possibilité de tracer un nom sur la feuille de vote officielle imprimée avec les trois noms qui ressortent de la Commission et y mettre leur proposition.

Résultat

3 membres de la CIP Détention pénale

Bulletins distribués: 102; rentrés: 102; blanc: 0; nul: 0; valables: 102; majorité absolue: 52.

Obtiennent des voix et sont élus: *M^{me} et MM. Bertrand Morel (86), Erika Schnyder (67) et Roger Schuwey (78).*

M. Benoît Rey a obtenu 41 voix.

3 membres suppléants de la CIP Détention pénale

Le Président. Nous allons maintenant élire les 3 membres suppléants de la délégation fribourgeoise au sein de la CIP de contrôle de l'exécution des concordats sur la détention pénale.

Le Rapporteur. La Commission des affaires extérieures vous propose comme suppléants de cette délégation:

M. Olivier Flechtner, M^{me} Antoinette de Weck et M. Benoît Rey.

Résultat

3 membres suppléants de la CIP Détention pénale

Bulletins distribués: 101; rentrés: 101; blanc: 0; nul: 0; valables: 101; majorité absolue: 51.

Obtiennent des voix et sont élus: *MM. et M^{me} Antoinette de Weck (96), Olivier Flechtner (87) et Benoît Rey (90).*

CIP Hôpital intercantonal de la Broye

Le Président. Nous allons élire les 6 membres de la délégation fribourgeoise au sein de la CIP HIB.

Le Rapporteur. La Commission réunie tout à l'heure a désigné:

- > pour le groupe socialiste: M. David Bonny et M^{me} Violaine Cotting;
- > pour le groupe démocrate-chrétien: M^{me} Anne Meyer Loetscher;
- > pour le groupe de l'Union démocratique du centre: M. Michel Zadory;
- > pour le groupe libéral-radical: M^{me} Nadia Savary;
- > pour le groupe Vert Centre Gauche: M. Nicolas Pasquier.

Résultat

Bulletins distribués: 98; rentrés: 98; blanc: 0; nul: 0; valables: 98; majorité absolue: 50.

Obtiennent des voix et sont élus: *M^{mes} et MM. David Bonny (91), Violaine Cotting (92), Anne Meyer Loetscher (89), Nicolas Pasquier (84), Nadia Savary (93) et Michel Zadory (84).*

—

Le Président. Nous sommes arrivés au terme de l'ordre du jour de la session constitutive. Je vous remercie de votre patience et de votre collaboration.

Comme cela vous a été indiqué dans la convocation, nous devons toutefois encore tenir une séance extraordinaire afin de procéder à deux élections dans les délais convenus.

—

Séance extraordinaire Elections ordinaires

Election de 3 membres du conseil d'administration de la Banque cantonale de Fribourg

Le Président. Le mandat des 3 membres du conseil d'administration de la Banque cantonale de Fribourg, nommés par le Grand Conseil, est arrivé à son terme le 31 mai 2016. En raison de la nouvelle procédure de nomination, qui découle de la modification de la loi sur la Banque cantonale adoptée cette année, ce mandat a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2016 au plus tard. Le Grand Conseil doit donc élire 3 nouveaux membres avant la fin de l'année.

Les membres élus par le Grand Conseil le sont désormais sur proposition d'un comité de sélection (art. 20 LBCF) composé de 7 membres, dont 4 députés.

Cette élection est donc une élection sur proposition, qui est régie par des règles particulières: le ou les candidats sont proposés par un organe défini par la loi, ici le comité de sélection. Le Grand Conseil ne peut pas, de son propre chef, élire d'autres candidats que ceux proposés par le comité de sélection. Si vous mettez d'autres noms sur les listes, ce sera de toute façon nul. (*Rires*) Il peut tout au plus reporter l'élection et demander d'autres propositions (art. 155 LGC).

Cette élection a lieu à la majorité absolue des bulletins valables. Je précise qu'il n'y a qu'un tour pour cette élection. Soit les candidats atteignent la majorité absolue et sont élus ou, s'il y a un ou une candidate qui n'arrive pas à la majorité absolue, il ou elle n'est pas élu-e. Le comité de sélection a dès lors le mandat de proposer une autre candidature.

Vous allez recevoir des bulletins sur lesquels figurent les noms des 3 candidats présentés par le comité de sélection. Vous ne pouvez donc pas élire d'autres candidats, mais avez la possibilité de voter blanc en biffant le ou les candidats qui ne vous conviendraient pas.

Le comité de sélection propose les 3 personnes suivantes pour les 3 membres dont l'élection relève de la compétence du Grand Conseil. Ces candidatures ont été entre temps avilisées par la FINMA. Ce sont les propositions suivantes:

- > M^{me} Dominique Jordan Perrin
- > M. Paul Such
- > M. Thomas Bachmann

Résultat

Bulletins distribués: 97; rentrés: 97; blanc: 1; nul: 1; valables: 95; majorité absolue: 48.

Sont élus: *M^{me} et MM. Thomas Bachmann (95), Dominique Jordan Perrin (52) et Paul Such (92).*

Election d'un membre du Conseil de la magistrature en remplacement de M. Erwin Jutzet

Le Président. Nous allons élire un membre du Conseil de la magistrature en remplacement de M. Erwin Jutzet, qui représentait le Conseil d'Etat au sein de cet organe. Il s'agit là aussi d'une élection sur proposition, dont les règles sont identiques à celles de l'élection précédente.

Le Conseil d'Etat propose la candidature de M. le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz.

Résultat

Bulletins distribués: 96; rentrés: 94; blancs: 8; nuls: 7; valables: 79; majorité absolue: 40.

Est élu M. Maurice Ropraz (72).

Il y a 7 voix éparses.

Le Président. Nous sommes ainsi arrivés au terme de cette session extraordinaire. Merci encore pour votre patience et un tout grand merci aux scrutateurs et scrutatrices, sous la direction de M^{me} Antoinette Badoud. (*Applaudissements*).

Pour ma part, je peux dire que j'ai vécu déjà deux jours qui m'ont fait du bien et qui m'ont plu. Il y a juste une chose qui m'a totalement déplu, mais ça n'a rien à voir avec vous, c'est cette chaise-là du président qui est encore moins confortable que les autres. Alors, si à la fin de l'année de présidence vous voulez me faire un petit cadeau, je vous suggère peut-être un bon chez un chiropraticien. (*Rires*).

Je vous donne deux rendez-vous:

- > Tout d'abord quelques chose qui me concerne personnellement. C'est aujourd'hui ma réception dans ma commune à Wünnewil. Dès 16h30, il y a une première partie qui est ouverte à toute la population et j'aurais énormément de plaisir à y saluer l'un ou l'autre d'entre vous. Concernant la deuxième partie, il y a beaucoup d'invitations personnelles qui ont été envoyées.
- > Le deuxième rendez-vous, ici même, est fixé au 7 février 2017, pour la première session de la législature 2017–2021. Je tiendrai cette session en français. Comme je l'ai dit, je veux faire un peu des changements. Je commence donc avec une session que je vais diriger entièrement en français et pour celle de mars, vous pouvez déjà y penser, je vais la tenir à 100% en allemand, ceci pour marquer un peu le point linguistique.

Je vous souhaite donc de Joyeuses fêtes de fin d'année à toutes et tous, ainsi qu'à vos familles, et un bon retour chez vous.

La séance est levée. (*Applaudissements*)

Clôture de la session

> La séance est levée à 14h35.

Le Président:

Bruno BOSCHUNG

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Marie-Claude CLERC, secrétaire parlementaire

—